



087-2025

**Point 4 :**

**Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de septembre 2025**

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement.

Le bordereau CP-08-25 (comptes payés) totalisant une somme de 13 874.67\$

Le bordereau SAL-08-25 (salaires payés) totalisant une somme de 7154.82\$

Il est proposé par Jean-Marie St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-08-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 38 823.25\$

**Total des dépenses du mois : 59 872.20\$**

**Point 5 :**

**Trésorerie**

La directrice dépose à la table la situation financière au 30 septembre 2025,

**Point 6 :**

**Correspondance**

**Point 7**

**Toutes recommandations des contribuables par écrit**

**Point 8**

088-2025

**Adoption du budget 2026 de la RGMAB**

**Projet de résolution pour l'adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure**

**Budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMAB)**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMAB est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2026 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMAB lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMAB;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche est membre de la RGMAB;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Jean-Paul Landry  
Et résolu à l'unanimité des membres

QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cauvier.

**Point 9**

**089-2025**

**Présentation et adoption du rapport financier 2024**

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que les états financiers présentés de 2024 soient adoptés par le conseil.

**Point 10**

**090-2025**

Sur proposition de Jean-Marie St-Onge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Décompte numéro 1 pour les Travaux du PAVL- Route Principale Nord soit payée pour la somme de 297 107.18\$ à la compagnie Construction R J Bérubé Inc.

**Point 11**

**091-2025**

Sur proposition de Roch Gohier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présent

Qu'une demande délai supplémentaire au 31 décembre 2025 pour produire la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023 soit faite auprès du MAMAH.

**Point 12**

**092-2025**

Sur proposition de Jean Paul Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Firme PF Services conseil soit engagée pour la reddition de compte de la TECQ 2019-2023.

**Point 13**

**Période de questions**

**Point 14**

**Levée de l'assemblée**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, la levée de la séance est proposée par Diane Turgeon à 19h25

*Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Doris Deschênes, maire

Doris Deschênes, maire

Véronique Pelletier, Directrice générale et greffière trésorière par intérim